

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES
Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 23 juin 2021
Visioconférence TEAMS

Présences :

Marcia Babineau (Art dramatique)	Monique Richard (Musique)
David Décarie (Études françaises)	Jonathan Robichaud (Rep. étud., Sc. soc.)
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)	Marie-Noëlle Ryan (Philosophie)
Norma Doiron (Rep. prof., Arts)	Arnaud Scaillez (Rep. prof., Sc. Soc.)
Julie Forgues (Arts visuels)	Lise Savoie (Travail social)
Thomas Hodd (Anglais)	Jean-François Thibault (Doyen)
Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)	Dominique Thomassin (Secteur langue et secrétaire)
Gervais Mbarga (Info.-comm.)	Guy Vincent (Histoire et géographie)
Marie-Andrée Pelland (Sociologie et criminologie)	

Absences motivées :

Jean-Luc Bonnaud (Histoire)
Denise Merkle (Traduction et langues)
Anahita Shafiei (rep. unité II)

La rencontre débute avec Lise Frigault, ombud de l'Université de Moncton depuis le 11 janvier 2021, qui vient présenter son rôle et ses réalisations depuis son entrée en fonction. Elle explique d'abord qu'elle est avocate de formation, qu'elle a pratiqué pendant 20 ans et qu'elle a notamment travaillé avec les survivants des pensionnats autochtones. Comme ombud, son rôle est entre autres d'aider les membres de toute la communauté universitaire à régler des conflits, et ce, dans le respect de la confidentialité. Elle précise qu'elle n'est pas reliée aux ressources humaines; elle n'a donc aucun pouvoir décisionnel sur le maintien en poste ou le congédiement, par exemple.

Depuis son arrivée en janvier, elle a surtout travaillé avec des étudiantes et étudiants qui souhaitent obtenir des conseils pour faciliter les échanges avec leur professeure ou professeur. Les questions liées à la santé mentale ont aussi été mentionnées à plusieurs reprises de même que les différences d'ordre culturel. Elle précise qu'elle ne traite toutefois pas des aspects académiques, comme la révision de note, les accommodements ou le plagiat.

Elle a aussi offert cette année des ateliers de formation sur la gestion des conflits, la communication et les discussions difficiles, des ateliers pertinents dans les cours où les travaux en équipe sont nombreux. Elle est engagée dans la révision du code de conduite et de la politique sur la violence à caractère sexuel et elle souhaiterait préparer un atelier sur la communication entre étudiante ou étudiant et directrice ou directeur de thèse dans les études supérieures.

Une membre demande si on a observé une diminution des plaintes liées aux violences à caractère sexuel cette année. Lise Frigault confirme que les plaintes ont été moins nombreuses puisqu'en général, 70 % de ces cas surviennent dans les résidences.

Le doyen demande si des dépliants, par exemple, pourront être préparés et distribués afin de mieux rejoindre tous les membres de la communauté universitaire. Des outils seront effectivement conçus pour faire connaître davantage le rôle de l'ombud.

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 23 juin 2021

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour.

Le doyen rappelle que, comme pour les dernières réunions du Conseil de faculté, les votes se dérouleront par consensus, c'est-à-dire qu'une proposition sera adoptée si personne ne manifeste son désaccord.

Le doyen propose l'adoption de l'ordre du jour. La proposition est adoptée par consensus.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2021

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

Le doyen propose l'adoption du procès-verbal. La proposition est adoptée par consensus.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2021

Point 5.1 : Afin de ne pas semer la confusion dans les différents projets présentés, le suivi nécessaire au projet de création du cours CRIM4300 sera fait le 30 juin prochain, soit au moment du prochain cycle des modifications.

Point 5.2 : Les suivis habituels concernant les modifications des EQE ont été faits. Le doyen rappelle aux unités l'importance de bien définir les EQE pour leurs cours en précisant notamment les expertises requises.

Point 5.3.1 : Le plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs pour l'évaluation du B.A. multidisciplinaire a été envoyé à la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales le 20 mai.

Point 5.3.2 : Le projet de création du cours MULT3000 a été adopté par le Comité des programmes le 11 juin dernier et sera en vigueur le 1^{er} juillet.

Point 7 : Les modifications mineures au document type facultaire ont été envoyées à la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales le 20 mai dernier puis au corps professoral le 21 mai.

Point 9.6 : La lettre présentant les doléances du corps professoral de la FASS a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil de la FESR. Le doyen sera invité à participer à cette réunion qui devrait se tenir à la fin de l'été ou en début d'automne.

4. Affaires étudiantes

Jonathan Robichaud explique que le retour en présentiel comportera certainement son lot de défis. Il encourage le corps professoral à faire preuve de clémence envers les étudiantes et étudiants qui entameront leur première année sur le campus après une année de cours virtuels. Il souligne l'importance que tous et toutes travaillent ensemble pour le maintien du bien-être, de la bonne santé mentale et d'un environnement sain.

Une membre demande si des étudiantes et étudiants préféreraient ne pas revenir sur le campus en septembre. Jonathan Robichaud confirme que certaines personnes auraient aimé continuer à suivre les cours en ligne, entre autres pour des questions d'accommodements ou pour la plus grande possibilité de retour sur la matière. Sinon, en général, la plupart veulent retourner sur le campus.

Une membre s'interroge sur les actions que prendra le conseil étudiant quant à la crise du loyer. Jonathan Robichaud explique que la présidente de la FEECUM prévoit d'organiser une mobilisation étudiante sur cette question. Il ajoute que le coût des logements est très élevé à Moncton et que certains souhaitent attendre jusqu'en septembre dans l'espoir de trouver un appartement abordable. Il craint que certains n'arrivent pas à se loger, non seulement en raison des coûts, mais aussi des listes d'attente. Une discussion avec l'Université s'impose.

5. Création / modification / évaluation de programmes / cours

5.1 Département d'histoire et de géographie

5.1.1 Modification des cours HIST6002 et HIST6020 [*Annexe 1*]

Guy Vincent présente la modification des cours HIST6002 et HIST6020. Il explique que les évaluateurs ont recommandé que le contenu des deux séminaires soit renouvelé. Ces changements ont été présentés au CES et à l'assemblée départementale.

Guy Vincent propose la modification des cours HIST6002 et HIST6020. Appuyée par Pierre-Marcel Desjardins, la proposition est adoptée par consensus.

5.2 École des hautes études publiques

5.2.1 Plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs : évaluation des programmes de 2^e cycle en administration publique et en gestion des services de santé [*Annexe 2*]

Pierre-Marcel Desjardins présente le plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs pour l'évaluation des programmes de 2^e cycle en administration publique et en gestion des services de santé.

Pierre-Marcel Desjardins propose le plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs. Appuyée par Arnaud Scaillez, la proposition est adoptée par consensus.

6. Suivis : RDD / RVD / Sénat / Comité des programmes

6.1 RDD et RVD

Rien à signaler.

6.2 Sénat et Comité des programmes

Rien à signaler.

7. Prix d'excellence académique [*Annexe 3*]

La création d'un prix d'excellence académique a été évoquée lors de la réunion du Conseil de faculté de janvier 2021. Les unités en ont discuté en assemblées et le doyen invite les membres à présenter leurs suggestions.

Un membre indique qu'à son assemblée départementale, les collègues étaient favorables à cette idée, mais que les modalités devraient peut-être être revues.

Une membre souligne l'inconfort de ses collègues quant au prix de 1000 \$ qui devrait plutôt être distribué aux étudiantes et étudiants de la faculté. Elle recommande aussi une révision des modalités puisque, par exemple, une personne qui enseigne à de grands groupes aurait possiblement plus de chance de remporter ce prix que celle qui enseigne à de petites classes.

Le doyen suggère que l'on vote sur le principe et que l'on crée un comité pour prévoir les modalités précises.

Le doyen propose la création d'un prix d'excellence académique ainsi que la création d'un comité pour revoir les modalités associées à ce prix. Appuyée par David Décarie, la proposition est adoptée par consensus.

8. Cours à faibles inscriptions [*Annexe 4*]

Le doyen revient sur les cours à faibles inscriptions, un point abordé lors d'une précédente réunion et qui a ensuite fait l'objet de discussions au sein des assemblées. Il s'agit donc de mettre en commun les réactions des unités sur les cours qui comptent de faibles inscriptions, mais qui demeurent essentiels pour les programmes, et les solutions proposées pour en réduire le nombre afin que ces cours ne représentent pas un fardeau trop grand pour les unités et ne fragilisent pas l'offre d'un programme.

Un membre indique qu'il a discuté de cette question avec ses collègues et que ceux-ci souhaiteraient que l'on élargisse la réflexion aux cours cyclés.

Le doyen explique que le cyclage des cours est justement une solution au problème des faibles inscriptions. Le travail fait dans les programmes avec les profils avec distinction obéissait à la même logique, soit d'offrir moins de cours à faibles inscriptions.

Un membre indique qu'il a interrogé des membres de la faculté et il ressort plusieurs possibilités : la fusion de certains cours, la diminution des cours obligatoires et l'augmentation des cours optionnels, la diminution du nombre de crédits pour un cours, les cours offerts par visioconférence, la médiatisation des cours, des partenariats entre les trois campus pour certains cours, des partenariats intersecteurs, voire interuniversitaires. Cette question des partenariats entre universités a d'ailleurs été soulevée à l'ACFAS pour éviter le sort qu'a subi l'Université Laurentienne. Il suggère aussi l'offre de cours à des cohortes professionnelles, par exemple, avec des frais d'inscription un peu plus élevés. Il souligne enfin l'importance de trouver des solutions viables selon les disciplines et de réfléchir, par la même occasion, à des solutions pour les très grandes classes.

Un membre résume les commentaires des collègues de son département au sujet des cases horaires qui influencent parfois le nombre d'inscriptions, des cours de niveau 4000 qui semblent effrayer des étudiantes et étudiants et des cours très populaires aux dépens d'autres cours. Une solution à ce dernier problème serait peut-être de contourner les cours plus populaires afin que d'autres se remplissent davantage. Il ajoute aussi que les cours de 2^e et 3^e cycle ne devraient pas figurer dans ce calcul et que la préparation est la même, peu importe le nombre d'inscriptions. Seule la correction varie. Enfin, le syndicat devrait aussi être saisi de cette question.

Une membre indique que la taille d'un groupe influe sur l'enseignement et que si la correction est plus lourde dans les grands groupes, il demeure que la préparation, la pédagogie, la gestion de classe diffèrent grandement aussi et qu'en termes de préparation, un petit groupe ne se compare pas à un grand groupe. Elle mentionne aussi que les chiffres présentés mettent en lumière des disparités dans les charges de travail du corps professoral. Une des solutions aux cours à faibles inscriptions serait de réfléchir à une façon d'inclure davantage de cours des disciplines fondamentales dans les programmes puisque ces cours sont essentiels pour l'apprentissage dans toutes les disciplines.

Une membre indique qu'on offre peu de cours à faibles inscriptions dans sa discipline, puisque la mineure attire beaucoup d'étudiantes et d'étudiants. Dans son unité, on constate toutefois que les cours à contenu variable sont moins fréquentés. Il faudrait donc mieux vendre ces cours, en revoir les thèmes et les actualiser. Elle note enfin l'importance de penser aussi aux grands groupes et à leur effet sur la pédagogie.

Un membre explique qu'il règne une grande disparité dans son équipe quant à la taille des classes et que les cours à faibles inscriptions sont essentiellement des cours obligatoires. Il privilégie la collaboration entre les campus de même que l'approche du syndicat, soit l'harmonisation des pratiques au sein de l'université.

Une membre décrit la formule appliquée dans son unité, soit une personne inscrite correspond à un crédit, deux personnes, deux crédits. Dans ses cours, peu importe le nombre d'inscriptions, la préparation est la même et cette répartition des crédits occasionne une lourde charge d'enseignement. Dans son unité, on souhaiterait que chaque cours corresponde à trois crédits.

Le doyen confirme que le principe « une personne/un crédit » est effectivement lourd à gérer.

Un membre suggère, comme on le fait dans d'autres établissements, un module d'ouverture, c'est-à-dire un parcours dans d'autres disciplines pour encourager l'ouverture sur plusieurs savoirs et non uniquement celui relié à son programme. Il remarque que la communauté étudiante a souvent une vision très pragmatique des études universitaires et qu'elles sont surtout vues comme un accès au

marché de l'emploi. Il faut davantage montrer que l'accès à l'emploi est une question de volonté et que, lors d'un choix de programme, il n'existe pas de voies pauvres et de voies qui mènent à l'emploi.

Une membre explique que, dans sa discipline, plusieurs cours sont cyclés, justement pour réduire le nombre de cours à faibles inscriptions, et que ce sont surtout les cours obligatoires qui sont moins remplis. Dans son unité, on applique également le principe voulant qu'une personne inscrite corresponde à un crédit.

Un membre souligne que, dans son département, les cours sont bien remplis. La maîtrise est assez récente, mais lorsque des changements y seront apportés, on prendra aussi en considération la question des cours à faibles inscriptions.

Le doyen conclut en rappelant que, depuis plusieurs années, on a déjà diminué le nombre de cours et allégé les programmes. Lors de cette présente réunion, il fallait réfléchir à la façon de continuer à offrir des programmes de qualité et les solutions proposées par les membres ont bien été notées. La question des iniquités reviendra aussi dans les négociations à l'ABPPUM.

9. Autres points

Rien à signaler.

10. Informations

10.1 Retour sur le campus et activités de la rentrée : automne 2021

Le vice-doyen rappelle que le retour en présentiel se fera à la rentrée universitaire 2021. Des activités sont prévues avec les nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants de la Faculté, comme la distribution de pizza, mais elles ne sont pas encore confirmées.

Selon les recommandations de la Santé publique, les établissements postsecondaires devront surement suivre des mesures particulières jusqu'à la fin septembre en raison de l'arrivée d'étudiantes et d'étudiants internationaux qui ne seront pas nécessairement tous vaccinés. On prévoit d'ailleurs une clinique de vaccination sur le campus.

Un membre demande si des rencontres avec les étudiantes et étudiants pourront être organisées. Le vice-doyen indique que dans le cadre d'un cours, donc dans la salle de classe avec distanciation sociale, ce sera permis. Sinon, à l'extérieur d'un cours, il faudra peut-être prévoir un plan opérationnel. Une rencontre aura lieu avec l'ensemble de la communauté universitaire à la mi-août sur les modalités de retour en présentiel.

10.2 Opinion de M. Ali-Khodja dans *Astheure* (D. Décarie)

David Décarie revient sur le texte publié récemment par M. Ali-Khodja et relit les deux premiers paragraphes où est dénoncée la réduction du corps professoral au Département de sociologie. David Décarie y voit des similitudes avec la situation de son département où, par exemple, les cours de

littérature acadienne ne sont plus offerts que par des chargées et chargés de cours en raison de la diminution des ressources. Il croit important que l'on parle de cette situation et que les membres soient informés des pertes de postes dans la faculté et consultés sur ces questions. Il réitère sa demande au doyen d'obtenir un bilan des embauches et des retraites au sein de la faculté.

Une membre conçoit d'une part qu'une université sans programme de sociologie apparait inconcevable pour le développement de la société civile et professionnelle. D'autre part, elle indique que le texte a heurté certaines personnes de la Faculté puisqu'on peut y lire un mépris envers les disciplines professionnelles dans lesquelles on offrirait soi-disant un savoir illégitime. Pour ces raisons, elle ne peut adhérer aux idées de ce texte parce qu'il attaque les disciplines professionnelles de la FASS.

Une membre explique que la situation du Département de sociologie à l'Université de Moncton, soit de devoir composer avec des compressions financières depuis plusieurs années, n'est pas unique et qu'elle fragilise toutes les disciplines. Il est donc essentiel d'en parler, de travailler ensemble, dans la solidarité. Or, le texte semble désolidariser, entre autres en présentant les savoirs plus pratiques comme moins reconnus.

Le doyen rappelle que le document du C.C.C. présente le nombre d'embauches, le nombre de retraites, le nombre de postes temporaires, etc., et qu'il est accessible à tous et à toutes. Il ajoute par ailleurs que les chiffres présentés dans le texte de M. Ali-Khodja ne sont pas exacts. Depuis les dix dernières années, comme vice-doyen puis comme doyen, il a travaillé dans la conviction que toutes les disciplines sont importantes à la FASS et qu'il est essentiel de faire valoir nos programmes, de travailler au recrutement et à la rétention, des tâches qui n'incombent pas uniquement au Bureau du recrutement, mais bel et bien à toutes et à tous au sein des unités. Il ajoute que c'est à nous, et à personne d'autre, de faire valoir l'importance de nos disciplines.

Un membre mentionne qu'à l'époque où il était étudiant à l'Université de Moncton, le Département d'économie était composé de sept professeures et professeurs. Maintenant, il n'en reste plus que quatre, les trois autres ayant probablement été redistribués vers la Maîtrise en administration publique. Le Département d'économie a perdu des postes, certes, et c'est toujours un défi d'offrir un programme de qualité avec des ressources aussi réduites, mais il considère que l'Université a gagné en diversification des expertises qu'on y trouve. Par ailleurs, le texte indique que, dans les écoles, aucun cours n'est offert dans les disciplines fondamentales. Or, il a lui-même créé, en collaboration avec les enseignants, un cours d'économie offert en milieu scolaire. Une solution, selon lui, serait d'être proactif et d'aller faire des présentations dans les écoles. Il est important de justifier constamment notre présence, sachant la situation financière de la province.

Une membre explique que, dans son département, deux départs n'ont pas été remplacés et que si la philosophie disparaît à l'Université de Moncton, ce serait la seule université de la province à ne pas offrir une majeure en philosophie. L'Université ne doit pas uniquement penser en termes d'inscriptions, mais plutôt tenir compte de la pertinence des disciplines dans son établissement.

Le vice-doyen abonde dans le même sens que d'autres en soulignant que le texte de M. Ali-Khodja semble diviser les membres du corps professoral plutôt que de les unir. Les disciplines professionnalisantes s'appuient sur les acquis des disciplines fondamentales; il semble donc hasardeux de dénigrer l'une au profit de l'autre. Depuis plusieurs années, on constate une forte baisse des inscriptions à l'Université de Moncton et cette diminution a forcément des conséquences négatives dans tous les départements. Il ajoute que les disciplines fondamentales font partie du programme

scolaire contrairement à ce qu'avance le texte. Dès le primaire, on enseigne entre autres la géographie et l'histoire.

Une membre remercie David Décarie d'avoir engagé cette discussion et souligne l'importance de discuter ouvertement des pertes de postes, des retraites et des embauches à la Faculté.

Le doyen mentionne que la Faculté a perdu un seul poste dans les cinq dernières années, mais que certains postes ont effectivement été déplacés. Par ailleurs, le gouvernement actuel de la province compte s'appuyer sur un indicateur de rendement dans la distribution de l'aide financière accordée aux établissements d'études postsecondaires. Cette situation est préoccupante non seulement pour la FASS, mais pour l'Université de Moncton. Il ajoute que si le texte n'était certainement pas le mieux à même de susciter une discussion sérieuse, ce sont tout de même des réflexions importantes à entamer, notamment sur la vision de la Faculté.

10.3 Remerciements

Le doyen remercie les membres dont le mandat se termine en juin 2021, soit Norma Doiron, représentante du corps professoral des arts, Jonathan Robichaud, représentant des étudiantes et étudiants des sciences sociales, et Anahita Shafiei, représentante de l'unité II. Il souligne également le départ à la retraite de Marcia Babineau, directrice du département d'art dramatique, qu'il remercie pour sa contribution au cours des années.

11. Clôture de la séance

Le doyen propose la levée de la séance à 15 h 50.

Jean-François Thibault

Matthieu LeBlanc